



## PERMIS DE TRAVAIL COOPÉRATIF

IMGR 1 FRAN

Dans le cadre du programme du double diplôme en i.B.A./B.B.A. Études Internationales et Administration des Affaires, vous aurez à faire un stage (cours GL/ILST 4300). De ce fait, en plus d'un permis d'études, vous aurez besoin d'un permis de travail coopératif.

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Qui ?</b>                 | Tous les étudiants de <b>emlyon business school</b> entrants à Glendon, Université York, dans le programme du double diplôme.  |
| <b>Quand ?</b>               | Afin de commencer votre stage à temps, la demande du permis de travail coopératif devrait se faire en même temps que votre demande de permis d'études, avant d'arriver au Canada.  |
| <b>Comment ?</b>             | Il est préférable de faire votre demande en ligne.   |
| <b>Délai de traitement ?</b> | Le délai de traitement varie selon les pays. Vérifiez fréquemment le site pour plus de détails : <a href="https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html">https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html</a> |
| <b>Documents ?</b>           | Avoir la lettre de l'Université York, confirmant que votre programme requiert un stage. Cette lettre vous sera envoyée en même temps que votre lettre d'admission.   |
| <b>Plus d'information</b>    | <a href="https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/stagiaire.html">https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/stagiaire.html</a>  |